

Innovation sociale et résilience

Mme Fatima Zahra YOUSFI

Docteur en économie et gestion

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah Fès -Maroc

Mme Zhou MAHMOUDI

Docteur en économie et gestion

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah Fès -Maroc

Résumé : Le Maroc fait aujourd'hui face aux défis de la crise sanitaire relative au Covid 19 qui regroupent d'enjeux complexes de développement liés aux problèmes de santé, d'éducation, socio-économiques ou encore environnementales. Ainsi, la recherche de solutions à ces différentes problématiques nécessite l'engagement de toutes les parties prenantes (l'Etat, la société civile, les organisations de l'économie sociale et solidaire, le secteur privé...). Cet engagement vise à apporter des réponses nouvelles à ces différentes problématiques sous la forme d'innovation sociale qui trouve son terrain principalement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Au niveau de cette économie, les coopératives constituent la composante la plus importante de l'ESS au Maroc, tant par le nombre d'emplois créés que par sa participation au développement économique et l'inclusion sociale. L'objectif de cet article est de montrer comment l'innovation sociale peut constituer un véritable outil de relance des coopératives au Maroc post-covid 19. Notre problématique s'énonce ainsi : « Comment peut-on relancer les coopératives par le biais de l'innovation sociale ? » Une étude qualitative auprès de six coopératives de la région Fès-Meknès, nous permettra d'illustrer et de répondre à cette dernière question.

Mots-clés : Innovation sociale – Coopératives – Economie sociale et solidaire- Crise Covid 19.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.7507130>

1. Introduction

L'innovation, dans ses différentes déclinaisons (technologique, organisationnelle, institutionnelle, sociale...), est considérée comme un puissant vecteur de dépassement des périodes de crise et un facteur clé du développement économique et social. Les études sur l'innovation ont montré que la présence de technologies très innovatrices ne suffit pas pour générer des sociétés dynamiques dans lesquelles les



acteurs économiques et sociaux peuvent s'épanouir et donner libre cours à leur potentiel créatif. C'est ainsi que nous pouvons désormais parler de « **l'innovation sociale** ».

Dans ce sens, le Maroc fait aujourd'hui face aux défis de la crise sanitaire relative au Covid 19 auxquels l'Etat et le marché ne sont pas en mesure de répondre seuls. Il s'agit des problématiques qui regroupent d'enjeux complexes de développement liés aux problèmes de santé, d'éducation, socio-économiques ou encore environnementales. D'un autre côté, la recherche de solutions à ces différentes problématiques nécessite l'engagement de toutes les parties prenantes (l'Etat, la société civile, les organisations de l'économie sociale et solidaire, le secteur privé...). Cet engagement vise à apporter des réponses nouvelles à ces différentes problématiques sous la forme d'innovation sociale. Cette forme d'innovation est capable d'apporter des nouvelles actions, des nouvelles façons de faire ou des nouvelles pratiques pour introduire le changement et ressortir de la situation de crise.

De façon générale, les innovations sociales se donnent pour ambition de proposer de nouvelles solutions des problèmes politiques plutôt que d'élaborer des produits ou des services valorisés sur un marché. Dans le secteur économique, l'innovation sociale est notamment portée par les mouvements coopératifs. La notion d'innovation sociale a également apparu sur le terrain du développement social, ainsi que dans les interfaces du développement économique et du développement social. Nous parlons ici du secteur de l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement le secteur coopératif qui est considéré parmi les secteurs les plus menacés par la crise du Covid.

Ainsi, Les coopératives constituent la composante la plus importante de l'ESS au Maroc, tant par le nombre d'emplois créés que par sa participation au développement économique et l'inclusion sociale. Au terme de 2020, le secteur coopératif comptabilisait 40 531 structures avec 646 901 adhérents. Ces coopératives opèrent dans les principaux secteurs : l'agriculture, l'artisanat, le tourisme et l'habitat. Cette structure fait face à de multiples contraintes (juridiques, institutionnels et socio-économiques) que l'Etat, par ses mesures d'accompagnement, reste insuffisant pour les surmonter.

L'objectif de cet article est de montrer comment l'innovation sociale peut constituer un véritable outil de relance des coopératives au Maroc post-covid 19. Notre problématique s'énonce ainsi : « **Comment peut-on relancer les coopératives par le biais de l'innovation sociale ?** »

De cette problématique découlent un certain nombre de questionnements :

- Quelles sont les principaux problèmes auxquels s'affrontent les coopératives marocaines à cause de la crise sanitaire Covid 19 ?
- Dans quelle mesure l'innovation sociale peut apporter des solutions efficaces et aider à la relance des coopératives marocaines ?

Une étude qualitative auprès de six coopératives de la région Fès-Meknès, nous permettra d'illustrer et de répondre à cette dernière question.

Ce travail analyse trois points essentiels ; Premièrement on présentera une réflexion théorique sur la dimension sociale de l'innovation à travers une analyse de la littérature sur l'innovation dans ces différentes perspectives. Deuxièmement on essaiera de monter le rôle des coopératives dans le développement économique et social du pays. Finalement on présentera les résultats d'une étude de cas tout en montrant le rôle important que joue l'innovation sociale pour la relance des coopératives post covid 19.

2. L'innovation un concept donnant lieu à plusieurs typologies

1.1 L'innovation : un concept complexe

La définition du concept innovation a constitué une limite par les ambiguïtés qu'il porte. Même si la question " qu'est-ce que l'innovation ? " a déjà apporté de nombreuses réponses fondées sur l'idée de changement, dans plusieurs cas les termes d'innovation et de changement ne peuvent être totalement assimilés. Il s'agit donc de mettre en perspective les différentes approches du concept d'innovation afin de limiter les confusions liées à son usage et aussi de mettre en place les caractéristiques qui sont à la base des typologies existantes sur l'innovation.

L'innovation est souvent assimilée aux termes de créativité, découverte, invention et changement. Le caractère polysémique du terme est à la source de confusions liées à son usage. En effet, la mise en perspective des différentes approches de l'innovation doit contribuer à une clarification de ces ambiguïtés.

Dans l'approche classique, l'innovation est un terme popularisé par l'économiste, Joseph Schumpeter (1934), qui l'utilise comme synonyme de changement technique, réduite donc à une dimension technique, pour en faire le facteur déclenchant des cycles économiques. Par la suite, le terme innovation a pris un sens plus large de changement aussi bien organisationnel que technique, alors que Schumpeter qui a marqué l'économie de l'innovation par la mise en avant de son importance dans la dynamique capitaliste, précise et sort l'innovation de sa dimension uniquement technique¹.

La définition proposée par Schumpeter distingue formellement l'invention de l'innovation², deux notions pourtant trop souvent confondues dans le langage courant. L'invention est un dispositif nouveau faisant partie du domaine des techniques alors que l'innovation est la validation de l'invention sur un marché, grâce à l'entrepreneur qui prend le risque de la nouveauté, puise dans le stock de nouveaux savoirs pour générer l'innovation et s'assure de l'adoption de celle-ci par le marché. Tout autre emploi ultérieur du même savoir à une autre occasion ne peut revêtir le statut d'innovation puisque celui-ci est déjà appliqué ailleurs.

D'autre part, l'innovation présente plusieurs sens. Un sens strict de l'innovation peut être retenu en sciences de gestion par les chercheurs qui adoptent une perspective Schumpetérienne notamment dans l'étude de l'activité entrepreneuriale. Dans ce sens, l'innovation se définit comme la première introduction d'un produit ou d'un procédé absolument nouveau par rapport à toutes les pratiques existantes³. Il s'agit aussi d'un processus créatif unique par lequel deux ou plusieurs entités ou concepts sont combinés de manière à donner une configuration nouvelle. Zaltman, Duncan et Holbeck (1973). Nous nous retrouvons alors devant un sens fort du terme d'innovation, qui est associé à celui de conception. Le deuxième sens, se penche vers une vision plus fine des phénomènes sociaux, notamment par une compréhension plus approfondie des processus internes à l'entreprise.

A cette approche élargie de l'innovation, Van de Ven (1986) la définit comme : « le développement et la réalisation d'idées nouvelles par des individus qui, dans le temps, s'engagent avec d'autres dans un

¹ Schumpeter distingue cinq types d'innovations : nouveau produit ; nouvelle méthode de production ou de commercialisation ; conquête d'un nouveau marché ; nouvelle source de matières premières ; nouvelle organisation de la production.

² La distinction introduite par Schumpeter entre invention et innovation a depuis souvent été critiquée, notamment par les gestionnaires et les sociologues qui la considèrent comme relativement simplificatrice et inadéquate (Callon (1994) ; Flichy (1995).

³ Notons que de nouveaux courants de la science économique reconnaissent les limites d'une conception purement économique de l'innovation, et mettent en avant l'idée que l'innovation est avant tout organisationnelle, c'est-à-dire inscrite dans l'organisation qui la crée ou qui se l'approprie (Ménard 1995).

contexte institutionnel donné ». Dans ce sens, l'innovation se traduit par un produit, un service ou encore une technologie utilisée pour la première fois par les membres d'une organisation qu'elle soit utilisée ou non auparavant par d'autres.

En se basant sur une telle approche, beaucoup de travaux sur l'innovation reflètent généralement les occupations des praticiens. En effet, d'après une étude menée par Nord et Tucker (1987) sur la mise en place d'une innovation portant sur la rémunération des comptes bancaires aux Etats-Unis, cette innovation met les membres de chaque organisation devant une situation inconnue pour voir les interactions qui peuvent exister avec chaque contexte organisationnel. Ces interactions constituent généralement les conditions particulières de l'innovation.

Le sens donné à l'innovation n'est pas le même, il dépend du contexte, de l'environnement, de la personne ou d'un groupe de personnes. Elle réside non seulement sur la nouveauté observée mais aussi sur la perception du changement par l'organisation ou l'individu. En effet, ni la perception de la nouveauté, ni la perception du changement ne sont partagées.

Cependant, la perception du degré de nouveauté de l'innovation (changement) ne signifie pas que tout changement est considéré comme une innovation. Pour faire la distinction, une innovation est un changement spécifique et original. Au contraire, le changement est un mécanisme de transformation qui n'induit pas perception d'une originalité. Donc l'innovation est perçue par les individus impliqués comme nouveauté alors qu'elle peut être considérée comme un simple changement par des observateurs extérieurs. Pourtant, ces deux notions sont proches et connaissent certains points de recoupement.

1.2 Vers un aspect social de l'innovation : innovation sociale

L'analyse de l'innovation est faite en se focalisant surtout sur le point de la technologie qui vise à dépasser les situations de crises, améliorer la performance économique et financière des entreprises et garantir leur survie. D'après les constats que nous avons tirés de l'analyse de l'innovation dans ce travail, il est possible de créer un changement social par le moyen de l'innovation, appelé « innovation sociale » (chambon, David et Devereux, 1982).

1.2.1 Aperçu historique sur l'apparition de l'innovation sociale

Selon CRISES (Centre de Recherche sur les Innovations Sociales de l'université de Québec à Montréal), les innovations prennent souvent racine dans des contextes de crise où le cadre institutionnel existant s'avère insuffisant pour trouver des réponses aux nouveaux problèmes sociaux. Considérant, ainsi que l'innovation est largement abordée dans les domaines scientifiques et techniques depuis 1930 par Schumpeter (père fondateur de l'innovation) qui a étudié les processus d'innovation ; en mettant en évidence le phénomène de destruction créatrice et le rôle de l'entrepreneur, faisant écho aux préoccupations de Weber et Durkheim quant au changement et à la régulation des sociétés modernes. Cependant, l'analyse sociale de l'innovation est apparue depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle (FONTAN, 2008) pour tenter de prendre en considération les aspects sociaux principalement : le caractère social de toute innovation, même scientifique, considération des innovations organisationnelles et institutionnelles comme des étapes dans le processus d'émergence d'une innovation plus sociale, accompagnement des mouvements sociaux que connaissent les différentes sociétés dans leurs actions et revendications, et inclusion de tous les citoyens dans l'économie pour leur faire profiter de ses richesses. Cela a donné naissance à l'Innovation Sociale à partir des années 1970.

Le recours au contexte historique de l'apparition du terme innovation sociale se donne pour objet de faciliter sa définition et comprendre pourquoi elle est associée fortement au secteur économique en

général et le secteur de l'économie sociale et solidaire en particulier. En effet, les organisations y compris les entreprises sont associées par des arrangements institutionnels combinant entre marché et solidarité. L'innovation sociale constitue en l'occurrence une réponse aux crises de ces arrangements qui se sont manifestées dans le dernier tiers du XX^{ème} siècle.

1.2.2 Eléments pour une définition du concept « innovation sociale »

Selon Bourque, Proulx et Fréchette (2007), l'innovation sociale est une réalité sociale qui s'appuie sur plusieurs paramètres :

- L'innovation sociale est une réponse ou solution à un problème social constaté au niveau microsocial ou local.
- L'innovation sociale poursuit une finalité sociale et s'appuie sur des valeurs qui inspirent un certain nombre d'acteurs sociaux situés dans ce contexte microsocial.
- L'innovation sociale est le résultat de la mobilisation d'une pluralité d'acteurs.
- L'innovation sociale doit « trouver preneur ».
- L'innovation sociale doit, à moyen ou à long terme, dépasser l'étape de l'expérimentation et entrer dans un processus plus ou moins long d'institutionnalisation.

Ainsi, sur le plan de ces paramètres, il nous semble important qu'une définition de l'innovation sociale doive se focaliser sur certaines orientations :

- L'innovation sociale doit correspondre à un output, à un résultat, comme une transformation sociale, une nouvelle institution, politique ou pratique ou encore une nouvelle intervention, un nouveau initial, ou une intention originelle.
- Elle doit trouver preneur pour mériter son appellation. Leur application concerne essentiellement les acteurs sociaux, les institutions, les organisations à but non lucratif, le milieu coopératif et les communautés.
- L'innovation peut être radicale ou marginale. Elle peut correspondre à une première à l'échelle mondiale, nationale, régionale ou encore, à l'intérieur de l'organisation.
- La définition ne doit pas non plus faire référence au processus utilisé pour atteindre le résultat visé. Car l'innovation sociale, en tant que résultat véritablement singulier, peut survenir au terme d'une démarche conventionnelle. Cela est d'autant plus vrai que l'expérience acquise permet de plus en plus de standardiser les comportements des acteurs. Il est reconnu par une démarche qui demande la constitution de réseaux, dans lequel les membres coopèrent pour parvenir à des fins communes. La démarche peut être analysée en vertu de ses caractéristiques intrinsèques, sans nier pour autant l'originalité du résultat.

1.2.3 Vers une définition de l'innovation sociale

Il n'existe pas de définition universelle de l'innovation sociale. Au niveau de cette partie nous allons présenter les différentes définitions proposées par la littérature :

Le concept d'innovation sociale s'est inscrit dans une logique sociologique à partir du moment où le sociologue Allemand Max Weber (Weber, 1971 et 1981) l'a utilisé sous le thème « invention sociale ». Pour Max Weber, l'innovation sociale est un phénomène social qui relie entre le besoin social ressenti par des acteurs sociaux dans un contexte sociétal et leurs aspirations sociales à réaliser par des pratiques sociales novatrices pour « corriger » la carence et améliorer leurs conditions de vie économiques, sociales, culturelles et/ou politiques.

Saucier et *al.*, (2006, p : 389-390). donnent une définition générale de l'innovation sociale : « Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles ».

Ainsi, Camil Bouchard (1997) définit l'IS comme suit : « Toute nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou pour solutionner un problème social ou socio-économique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des institutions, des organisations, des communautés ». D'après cette définition, l'innovation sociale est très souvent immatérielle mais elle peut avoir une dimension procédurale, organisationnelle ou institutionnelle.

Cette définition s'est complétée par Nadine Richez-Battesti (2009), en précisant que ces initiatives prises pour répondre à des besoins peu ou mal satisfaits par l'État ou le marché, ne sont pas « forcément l'objet d'idées neuves, mais bien d'une conception différente » (une application différente). Au-delà du résultat et de son intentionnalité, l'innovation est sociale dans ses modalités car elle crée de nouvelles relations ou collaborations : territorialisée, elle met en œuvre des dynamiques collectives qui visent à la modification des rapports sociaux (entre l'État et les collectivités territoriales ou l'État et les entreprises à but lucratif par exemple). Elle implique également « des solidarités et l'intensification des coopérations entre acteurs, avec des arènes pour débattre et des processus de traduction et de médiation ». Nous comprenons alors que l'innovation sociale a pour objectif d'améliorer le bien-être de la société et d'améliorer la capacité de la société à agir.

La Commission européenne (2013) entend par innovation sociale « la conception et la mise en œuvre de réponses créatives aux besoins sociaux », qui recouvrent de nombreux domaines tels que la protection de l'enfance, les transports durables, la dépendance ...Les initiatives sociales doivent être « conçues par et pour la société ».

Nous restituons dans ce tableau les définitions données par plusieurs auteurs de l'innovation sociale :

Tableau 1: Définitions de l'innovation sociale

Auteurs	Définition de l'innovation sociale
Max weber	Le premier qui apporte le concept d'innovation sociale comme des inventions sociales à la fin du 19 e siècle.
Schumpeter	Insiste sur la nécessité d'une innovation sociale et la nécessité d'être prises ensemble avec l'innovation technologique pour fournir l'efficacité économique.
Freeman 1988; Druker 1985	Les innovations sociales sont évaluées comme complémentaires aux innovations technologiques dans le cadre d'organisation. Dans cette discipline, l'innovation sociale est définie comme un changement individuel et / ou institutionnels d'accroître la compétitivité de l'organisation.
Camil Bouchard 1999	« par innovation sociale, on entend toute nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou résoudre un problème social ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés ».
Goldenberg 2004	L'innovation sociale est de trouver des moyens concrets pour faire face aux problèmes sociaux et économiques de manière à faire une réelle différence dans la vie des gens.

Source : élaborer par nos soins d'après la revue de littérature

En se basant sur les éléments que nous avons cités auparavant pour définir l'innovation sociale (point 1.2), nous proposons la définition suivante :

« L'innovation sociale correspond à toutes pratiques, action, une nouvelle façon de faire, un nouveau produit ou une aspiration visant l'amélioration d'une situation ou un besoin social jugé non satisfait ou mal satisfait par les individus ou les organisations, tout en suivant un processus, qui mobilise toutes les parties prenantes, caractérisé par le partage d'expériences et la création des connaissances dans le but de provoquer un changement social dans un territoire donné. »⁴

1.2.4 Les approches de l'innovation sociale

L'innovation sociale n'est pas un concept stabilisé, elle est mobilisée dans différents domaines (les sciences de gestion, la sociologie, l'art et la créativité, les sciences sociales, le développement territorial et la gouvernance politique). Elle recouvre de différentes significations selon les présupposés et références des personnes qui l'emploient.

Néanmoins, afin de clarifier cette notion et d'aborder les doutes, réticences et polémiques qui peuvent émerger à son égard, nous présenterons deux conceptions de l'innovation sociale, chacune basée sur différentes approches.

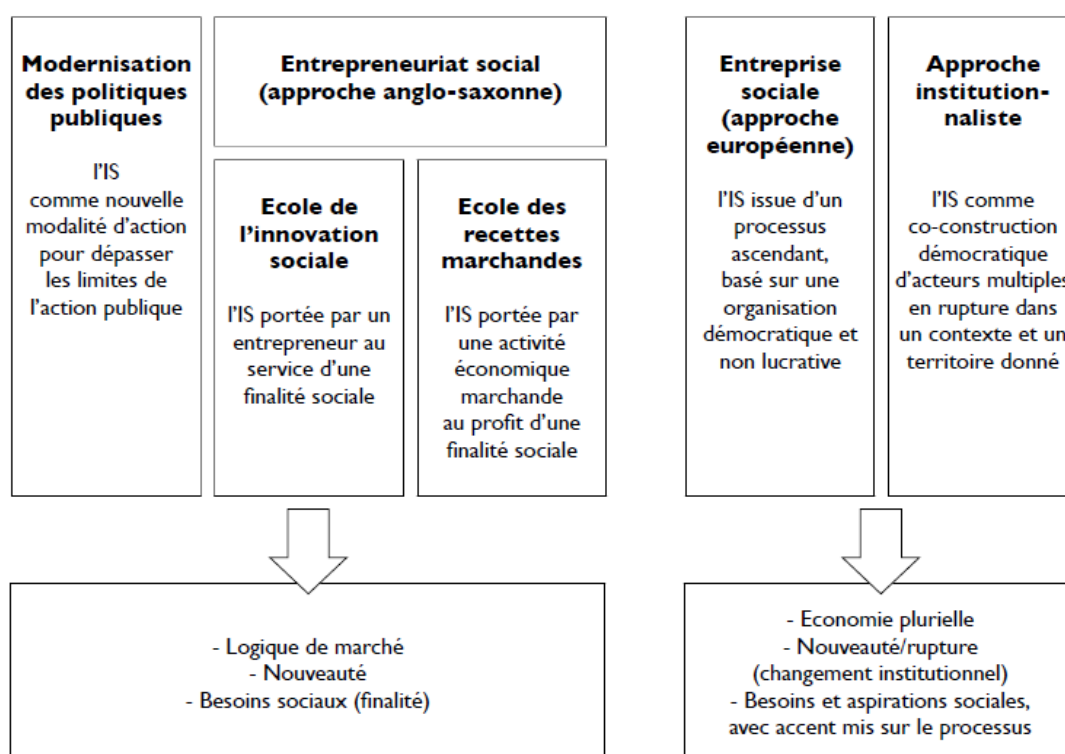


Figure 1: Les approches de l'innovation sociale , Institut Godin (2013)

2.3.1 La conception anglo-saxonne centrée sur la finalité

La première conception, principalement anglo-saxonne, va essentiellement définir l'innovation sociale à travers deux éléments : son caractère de nouveauté et sa finalité sociale.

⁴ Cette définition est proposée par nous-mêmes après une relecture critique de la littérature sur l'innovation sociale.

Cette conception se scinde en deux approches, qui diffèrent principalement sur les acteurs qui sont à l'origine de l'innovation sociale : publics d'un côté, privés de l'autre. Ces deux approches ont des présupposés communs et se révèlent relativement complémentaires.

La première approche porte sur la transformation des politiques publiques, et particulièrement les politiques sociales. Cette vision de l'innovation sociale est principalement promue par des gouvernements et administrations nationales, et par des organisations supranationales (Commission européenne...).

La deuxième approche est celui de l'entrepreneuriat social. Le concept d'entrepreneuriat social est apparu dans les années 1980-1990 aux Etats-Unis dans des écoles de gestion et au milieu des universités. La Harvard Business School crée la Social Enterprise Initiative en 1993 et lance ainsi un mouvement que suivront d'autres universités comme Columbia ou Yale. « Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le concept n'est donc pas né dans la tête de militants sociaux, d'opposants à l'économie de marché ou de marxistes pur jus. C'est bien dans les cercles patronaux et les plus grandes écoles de gestion qu'il fait son apparition » (Seghers, Allemand, 2007, p. 10). Ainsi, le profil de l'entrepreneur social a été diffusé au niveau mondial, notamment par les fondations et associations qui le promeuvent, dont la plus connue est Ashoka (Gardin, 2010 ; Seghers, Allemand, 2007).

2.3.2 La conception européenne centrée sur le processus

La conception centrée sur le processus est développée en Europe et au Québec. Elle se positionne davantage sur la nature collective des processus et des produits de l'innovation sociale.

Deux approches constituent cet ensemble :

- L'approche basée sur l'entreprise sociale, notamment développée par les chercheurs du réseau EMES en Europe : cette approche utilise le terme d'« entreprise sociale » pour désigner un ensemble d'initiatives apparues à l'orée des années 1990. En 1991, en Italie, apparaît la première loi reconnaissant les « coopératives sociales » comme statut spécifique, analysées dès 1990 dans la revue « Impresa sociale » (Defourny, 2004 ; Gardin, 2010). Elle sera suivie en 1995 par la Belgique qui reconnaît alors les « sociétés à finalité sociale » dans sa législation, puis par d'autres pays tels que le Portugal, la Grèce ou encore l'Espagne (Defourny, Nyssens, 2008 ; Gardin, 2010).

- L'approche institutionnaliste, développée par le CRISES au Québec : Cette approche a été développée par CRISES⁵ en 1986 au Québec, ensuite elle a été introduite en France par l'IFRESI⁶ avant d'être développée par les auteurs dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elle entre en résonance avec la seconde approche entrepreneuriale (européenne) exposée ci-dessus, en insistant sur la dimension collective du processus d'innovation sociale.

3. L'économie sociale et solidaire et innovation sociale

1.3 L'ESS un secteur innovateur

L'économie Sociale et Solidaire (ESS) est considérée comme une nouvelle approche qui prend en considération aussi bien l'être humain que l'environnement. Ce nouveau champ est couronné par des initiatives qui visent le développement social, environnemental et économique tout en renforçant le lien social entre les différents acteurs. En d'autres termes, ce secteur s'est développé face aux limites de

⁵ Centre de Recherche sur les Innovations Sociales.

⁶ Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles.

l'Etat et aux carences du marché pour répondre à des besoins sociaux mal ou peu satisfaisants. Le secteur de l'ESS s'adapte donc sans cesse aux évolutions sociétales, pour répondre à l'émergence de nouveaux besoins sociaux et économiques.

Par sa nature, le secteur de l'ESS est résolument innovateur. Ses organisations déploient des innovations visant à réduire les inégalités, éradiquer la pauvreté et conserver l'environnement tout en mettant, en premier lieu, l'être humain au centre de ses préoccupations. D'où, l'innovation sociale est une voie d'entrée vers l'économie sociale et solidaire, en particulier lorsque nous considérons les principes qui fondent l'innovation sociale : engagement et modèle de gouvernance ; principe de double qualité environnementale et sociétale, qualité de l'action, du travail et du produit.

1.4 Etat des lieux de l'ESS au Maroc

1.4.1 Les conceptions traditionnelles de l'ESS au Maroc

La solidarité fait partie de la tradition et des pratiques de la société marocaine. Parmi ces pratiques, il y a ce qu'on appelle la TOUIZA⁷ à laquelle nous avons assisté en milieu rural. Il s'agit de mobiliser tous les efforts et synergie pour servir les intérêts d'une personne, pour répondre à son besoin ou encore ceux de tout un groupe. Une autre forme traditionnelle d'économie sociale se trouvait dans la gestion des actifs ou biens dite « Habous⁸ » et d'opérations liées à leurs revenus. On a aussi la Jmaâ⁹ est une forme qui incarne la volonté collective de coopération. Elle se base sur la création et le renforcement des liens entre les individus. La Jmaâ intervient dans la gestion de l'espace comme les tâches relatives à la régulation des droits aux eaux d'irrigation, aux pâturages, aux richesses forestières, etc. Et aussi, elle intervient dans la gestion de certains équipements collectifs comme la construction de mosquée, Mtmora, cimetière, Souk, etc.

Ces formes de solidarité ont eu tendance à disparaître à cause de plusieurs facteurs démographiques, sociaux, économiques et aussi politiques. Les acquis de ces formes ne sont plus valorisés aux bénéfices d'autres formes d'institutions et d'organisations sociales.

Au Maroc comme dans d'autres pays du monde, l'ESS peut être appréhendé comme enrichissement de l'économie politique et un complément à l'économie. Ainsi, on remarque une vision globale de l'ESS définit par les statuts des organisations (associations, mutuelles, coopératives...). Au Maroc, les récents développements de l'économie sociale et solidaire prennent appui à la fois sur un socle traditionnel ancien et sur les évolutions conceptuelles observées à travers le monde.

1.4.2 Le poids des coopératives dans l'ESS

⁷ La TOUIZA est une organisation coutumière qu'adoptent les membres d'une communauté pour s'entraider pour la moisson, la cueillette des olives, des dattes, etc. Elle est ponctuelle, car elle prend fin une fois le problème résolu, pour reprendre si nécessaire. On en distingue deux sortes : la TOUIZA d'intérêt collectif, décidée par la JMAA en fonction des travaux d'intérêt commun à toute la collectivité (ex.: construction et entretien des mosquées), et la TOUIZA d'intérêt individuel, quand une personne ou une famille demande l'aide de la communauté pour un travail (ex.: la couverture d'une maison) à la condition de les nourrir. Source : « L'économie Sociale et Solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ? » IPEMED

⁸ Les HABOUS publics sont des biens considérés d'intérêt général affectés à accueillir des hôpitaux, des écoles religieuses, etc.)

⁹ La jmaâ est une forme d'organisation coutumière qui a pour objectif la gestion des intérêts communs de la communauté (constructions de routes, entretiens des écoles ou des mosquées, etc.) à travers la mobilisation des gens sous forme de touiza. Source : « L'économie Sociale et Solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ? » IPEMED

Au Maroc, les coopératives font partie du paysage socio-économique du pays depuis plus d'un demi-siècle. Elles sont considérées comme l'une des composantes majeures de l'économie sociale et solidaire. En effet le secteur contribue de manière efficace à la création de projets générateurs de revenus et de postes d'emplois et participe à la résorption du chômage, en particulier dans le monde rural, vu la part importante qu'il représente dans les différents programmes de développement socio-économique du pays.

L'essor que connaît le travail des coopératives au Maroc est dû en particulier aux efforts du gouvernement marocain dans le cadre de la nouvelle loi visant à simplifier les procédures de création des coopératives et à valoriser leurs produits en mettant à leur disposition de nouveaux mécanismes de financement et des structures d'accompagnement. C'est avec le lancement de l'initiative de développement humain INDH en 2005 que la création des coopératives a augmenté, notamment dans le milieu rural, qui souffre le plus de l'exclusion et de la pauvreté.

Au niveau institutionnel et réglementaire, la loi n° 24-83 fixant le statut général des coopératives et les missions de l'office du développement de la coopération a été promulguée par le dahir n° 1-83-226 du 5 octobre 1984. Cette loi était de nature à instaurer un partenariat effectif entre le gouvernement et le mouvement coopératif et visait à promouvoir une meilleure législation à même de soutenir les actions des coopératives, de favoriser la formation, la recherche, l'échange de bonnes pratiques et la mise en valeur des ressources humaines.

Aussi, un nouveau projet de loi n° 112-12 relatif aux coopératives a été adopté par la chambre des représentants le 16 juillet 2014. Il définit la coopérative comme "un groupement de personnes physiques ou morales, qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise" (article 1). Dans le cadre de cette nouvelle loi, la procédure de création des coopératives est simplifiée, de même que l'obligation de l'obtention d'un agrément est supprimée. Le capital minimum pour leur constitution est fixé à 1 000 dirhams. Les coopératives doivent effectuer leurs enregistrements dans le « registre des coopératives ». Il s'agit de l'une des nouveautés de ce texte. Il est « constitué d'un registre central, tenu par l'Office de développement de la coopération (ODCO) et de registres locaux tenus par les secrétariats greffes des tribunaux de première instance » (article 9). Il permet aussi de conserver les dossiers des coopératives, de diffuser les informations afférentes et vulgariser leur activité auprès des tiers.

4. L'innovation sociale : un facteur puissant de résilience des coopératives

1.5 Terrain et méthodologie

Pour pouvoir apporter des éléments de réponse à la problématique de recherche soulevée, une étude de cas en profondeur portant sur six coopératives relevant de la région Fès-Meknès a été effectuée. Notre démarche de collecte des données s'inscrit dans une approche qualitative à l'aide d'un guide d'entretien. Notre guide d'entretien est structuré autour des thématiques suivantes :

- Thématique 1 : Fiche technique de la coopérative
- Thématique 2 : L'impact de la pandémie Covid 19 sur la coopérative
- Thématique 3 : Les mesures prises par la coopérative pour résister aux défis de la crise
- Thématique 4 : Le rôle de l'innovation sociale pour la relance de la coopérative

Tableau 2: Fiche technique des coopératives étudiées

Source : Auteurs

Coopératives	Localisation	Activités	Durée d'existence	Nombre d'adhérentes
Coopérative Aloa Biben	Fès	plantes aromatique et cosmétique	7 ans	6
Coopérative Daif Aallah	Moulay Yaacoub	Agricole	8ans	11
Coopérative J'aime le Maroc	Fès	Tourisme	6 ans	6
Coopérative El Yassmin	Sefrou	Apiculture	10 ans	6
Coopérative Al Houda	Outat El Haj	Artisanat	8 ans	
Coopérative Tisseuses Ain Louh	Ain Louh	Artisanat	23 ans	22

1.6 Résultats de l'analyse des données collectées

Les mesures de confinement pour faire face à la propagation de la pandémie montrent elles aussi des effets négatifs rapides sur l'économie du pays. Parmi, les structures les plus touchées par cette crise les coopératives. Le contexte du Covid 19 est marqué par le dysfonctionnement du système économique, il s'agit de l'incapacité des unités de productions locales à assurer la production des biens essentiels, l'accès limité à certains services de base et la baisse des revenus. Plusieurs structures ont été bien touchées par la pandémie, de nombreuses coopératives ont été suffisamment résilientes face à la crise.

D'après les entretiens menés auprès des responsables des coopératives, toutes les coopératives ont arrêté leur activité pendant le confinement et tous les membres ont vécu des moments difficiles car c'est le seul revenu pour la plupart des adhérents. Cette situation a conduit les coopératives à réagir rapidement pour faire face aux problèmes sociaux de leurs membres. Les réactions des coopératives consistent à innover socialement et chercher des solutions pour répondre aux problèmes sociaux de leurs membres.

Ainsi, les résultats de la recherche font apparaître les réactions des coopératives aux effets négatifs de la crise en deux niveaux d'analyses : au premier niveau sont présentées les réactions entrepreneuriales de la coopérative pour maintenir l'activité de ses membres, au deuxième niveau sont présentées les réactions innovantes solidaires et sociales.

Les coopératives constituant l'objet de notre recherche ont affirmé qu'elles ont été durement touchées par la crise sanitaire, principalement sur le plan de commercialisation parce qu'elles sont trouvées face à la difficulté de vendre leurs produits à cause des mesures sanitaires imposées par l'Etat.

Pour cette raison, les coopératives ont fait recours au commerce digital en ligne pendant la période de crise. En effet les associations ont joué un rôle très important pour renforcer les capacités des coopératives fragiles afin de les initier au marketing digital et la vente en ligne pour assurer la bonne intégration de ces coopératives dans le processus de digitalisation et leur garantir la bonne compréhension des notions et termes, avec un suivi et soutien personnalisé à travers les sessions de coaching collectives.

5. Conclusion

L'innovation sociale consiste à élaborer de nouvelles réponses à des besoins sociaux ou environnementaux nouveaux ou mal satisfaits par les politiques sociales ou les conditions actuelles du marché. Elle se base sur des méthodes participatives et coopératives entre différentes parties prenantes en mettant particulièrement l'accent sur l'expérience client/usager et sur des processus de création.

Cette pratique concerne le plus souvent des innovations qui viennent répondre à des enjeux sociaux et environnementaux comme le vieillissement de la population, l'exclusion sociale, la petite enfance ou encore la protection de l'environnement.

Elle ne concerne pas seulement la création de nouveaux produits et de services, l'innovation sociale trouve aussi sa valeur ajoutée dans le fait d'amener à l'émergence de nouveaux modes d'organisation ou de nouveaux modèles économiques.

En adaptant des processus de fabrication ou de distribution par exemple, l'innovation sociale peut aussi rendre accessible une innovation déjà existante à des personnes qui ont un besoin

L'innovation sociale consiste à élaborer de nouvelles réponses à des besoins sociaux ou environnementaux nouveaux — ou mal satisfaits par les politiques sociales ou les conditions actuelles du marché. Elle se base sur des méthodes participatives et coopératives.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] CESE, « L'économie sociale et solidaire, un levier pour une croissance inclusive », 2015. Disponible en ligne : <http://www.cese.ma/media/2020/10/Avis-L%E2%80%99Economie-Sociale-et-Solidaire-un-levier-pour-une-croissance-inclusive%E2%80%8B.pdf> Consulté le 12/06/2022
- [2] Communication de la Commission Europe, « Une Union pour l'Innovation », Guide to Social Innovation, février 2013.
- [3] D. Harrisson, « L'innovation sociale et l'entrepreneur schumpétérien : deux lectures théoriques », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 45 | 2012, mis en ligne le 01 mai 2012, consulté le 19/06/2022. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1710>.
- [4] E. Besançon, T. Guyon, « L'innovation sociale : principes et fondements d'un concept », 2013.
- [5] E. Kenneth, Knight, « A Descriptive Model of the Intra-Firm Innovation Process », *The Journal of Business*, University of Chicago Press, vol. 40, 1967.
- [6] J. Birchall, L. H. Ketilson, *Resilience of the cooperative business model in time of crisis*. International Labour Organization, 2009.
- [7] J. Chambon, A. David, J. Devevey, « Les innovations sociales », Paris, Presses universitaires de France.1982
- [8] J. Cloutier, « Qu'est-ce que l'innovation sociale? », Document d'introduction, Montréal, *CRISES*, no ET0314, 2003.
- [9] **J.A., Schumpeter**, « The Theory of Economic Development: An Inquiry into Profits, Capital, Credit, Interest and the Business Cycle » 1934.
- [10] J-L. Laville, « L'économie solidaire, une perspective internationale », Hachette Littératures. 383p, 2007.
- [11] L. Dandurand, « Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative », *Revue française d'administration publique*, 3/2005 (N°115), p 377-382, 2005.
- [12] M. Bouchard, « L'innovation sociale en économie sociale » in J-L. Klein., D. Harrisson (dir.), « L'innovation sociale, Émergence et effets sur la transformation des sociétés », Québec, Presses de l'Université du Québec 2007.

- [13] M. Fraser, « Les organisations œuvrant dans le domaine de l'innovation sociale : résultats d'une recherche dans Internet », Québec. Conseil de la science et de la technologie, 2003.
- [14] N. Altarès, « *L'innovation : un processus collectif ambigu* », p. 15-40 in : N. Alter (dir.) Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire, Paris, La Découverte 2002.
- [15] N. Richez-Battesti, « L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local, Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon, 2009.
- [16] P. Clémence, « Innover pour répondre aux besoins sociaux ». Thèse professionnelle, Mastère spécialisé, HEC-Entrepreneurs, HEC Paris, 97 p, 2010.
- [17] S. Kline, N. Rosenberg, « An overview of innovation », Landau R., Rosenberg N. (eds), The Positive Sum strategy. Washington: National Academy Press, 1986.